

Championnat de Belgique 2024

Directives Particulières

Le Conseil d'Administration (CA) de la FBP/BFF a décidé d'organiser, pour les membres de la FBP, un championnat de Belgique reprenant différents concours nationaux ou internationaux. Le premier de ce championnat sera déclaré « Photographe de l'année 2024 ».

Directives générales

1. Le règlement général GPB est d'application
2. Les concours (salons) sont désignés annuellement par le CA de la FBP/BFF.
3. Pour être repris, le salon doit avoir reçu le patronage de la FBP/BFF.
4. Quatre concours sont pris en compte.
 - a. Le Grand Prix de Belgique (GPB) et l'Open Belgium Photographic Contest (OBPC), concours organisés par la Fédération, sont d'office pris en compte.
 - b. Le participant peut choisir 2 concours parmi les concours proposés.
5. Dans les concours sélectionnés par le membre, il ne peut y avoir de juges identiques aux autres concours.

Les concours proposés pour 2024 sont les suivants:

1. FOCUS Geraardsbergen Internationaal Digitaal Salon
2. Le Concours Pallieter (Nationaal Salon Pallieter)
3. Belgian Digital Circuit (Salon Riva-Bella ou Salon Arte VIII)
4. Le salon international de Comines

Règles de Calcul

1. Quatre (4) concours, 2 imposés et 2 proposés et choisis par le membre, seront pris en compte pour le classement.
2. Il sera tenu compte des acceptations et des prix (Médailles, Mention Honorable, Diplômes, ...) obtenu lors de ces concours.
 - a. Une médaille vaut 3 points.
 - b. Un autre prix vaut 2 points.
 - c. Une acceptation vaut 1 point.
3. Comme un seul prix est attribué par section à un participant, le nombre de points maximum pour une section est de 6 points (une médaille (3 points) et 3 acceptations (3 points)).
4. On tiendra compte de 3 sections par concours, même s'il y en a plus. Le nombre maximum de points est donc de 18 par Salon (3 sections à 6 points).
5. Le nombre de points maximum du championnat est donc de 72 points (4 Salons à 18 points par salon).
6. Celui qui a le plus de points sur base des considérations ci-avant sera déclaré « Photographe de l'année ».
7. En cas d'égalité dans les points, les résultats du GPB seront prépondérants, ensuite ceux de l'OBPC, ensuite le nombre de médailles d'or sera pris en compte.

Proclamation des résultats

Le membre déclaré « **Photographe de l'année** », aura le trophée. Les trois premiers auront un article dans le Bel image et un bon d'achat.

La remise des prix (Trophée et bons d'achat) aura lieu lors du salon de la Fédération.

Les bons d'achat, auprès de la société Colorfields (<https://www.colorfields.be>) seront les suivants :

1. 250 EUR pour le premier
2. 150 EUR pour le deuxième
3. 100 EUR pour le troisième.

Divers

Les dossiers doivent être introduits par les membres (fichier Excel) auprès de la FBP au plus tard pour le 15 janvier de l'année suivante, à l'adresse mail ci-dessous.

Adresse mail pour l'envoi du dossier : info@fbp-bff.org

Ces règles, ainsi que le fichier Excel pour la transmission du dossier se trouvent sur le site de la Fédération.

Le Conseil d'Administration



COLORFIELDS
FINE ART PRINTING

Avenue Franklin 4, Bte.19 1300 Wavre
TEL +32 (0)1045 97 77 WWW.COLORFIELDS.BE